

# Éducation aux médias et au multimédias

*Actualités*

## Médias "immédiats" ?

Denis Vellande  
Service de production pédagogique

Magazines "teen-ager", télé soi-disant « réalité », pub envahissante ou encore Jeux "en ligne"... Nos préados d'élèves se délectent des médias. Quid du regard critique ?



Copyright : Denis Vellande

Personne ne peut nier l'évidence : "sans les médias, le monde ne serait pas". Les producteurs l'ont compris depuis bien longtemps et, business oblige pour nombre d'entre eux, certains ont ciblé leurs publics potentiels (les femmes et les enfants d'abord qu'ils disaient...) en formatant le produit au détriment des contenus. Zappant du rôle de consommateur passif à celui de producteur (sms, blogs...), les enfants ont rarement conscience de la complexité et du pouvoir qui se cachent derrière l'écran. Mais nous, adultes chargés notamment d'éveiller le (bon) sens critique des jeunes qui nous sont

confiés, sommes-nous suffisamment formés à cette spécificité qui fait appel tant aux technologies, aux langages, à l'économie ou encore aux émotions s'il ne fallait citer que ces quelques aspects ?

### Pas tous égaux...

Et puis, comment gérer une telle diversité de supports à l'information ? Il faut constater sans parti pris, que les médias télé et radio, houspillés sans doute par la rapidité de l'Internet, ont tendance à privilégier l'info immédiate et sensationnelle. De moins en moins fouillée et approfondie, l'info arrive brutalement accompagnée d'une sélection

# Éducation aux médias et au multimédias

d'images ou de sons qui font parfois l'effet d'une luxueuse tapisserie sur un mur pourri...

Certaines presses écrites échappent encore à la course effrénée à l'information en prenant le recul nécessaire à la qualité de cette dernière. Prenons un exemple dans l'actualité qui nous concerne : si la radio et la télé ont annoncé fièrement et presque avant le communiqué de presse officiel que les classes de première et deuxième années ne compteraient pas plus de vingt élèves, il n'a pas fallu attendre longtemps pour que la presse écrite relativise l'information en détaillant que si les écoles bénéficieront bien des moyens qui permettent de mettre en œuvre cette nouvelle donne, c'est à elle que revient l'organisation et l'attribution de ces moyens dans le degré concerné.

## Tout un programme

Consciente de cette nécessité d'apprendre aux jeunes à comparer et décoder les médias et, plus encore, le multimédia, la FédEFoC a inscrit l'éducation aux médias dans le programme intégré en proposant la discipline dès sa version originelle (1991).

Truffée de propositions concrètes, la seconde version du programme intégré<sup>1</sup> invite les classes à décortiquer chaque support de manière à en percevoir et en comprendre les différentes composantes. Les élèves sont ensuite amenés à utiliser eux-mêmes les médias pour faire évoluer leurs propres représentations.

1

[http://www.segec.be/fedefoc/pedagogique/media/media\\_outils.htm](http://www.segec.be/fedefoc/pedagogique/media/media_outils.htm)

## Une charte européenne

Mais l'éducation aux médias, encore loin d'être généralisée dans nos pratiques, n'est pas, pour autant, une simple théorie enfermée dans des ouvrages, fussent-ils encore « on-line ».

Faisant suite au programme Média-Educ<sup>2</sup>, les différents partenaires initiateurs de ce projet ont souhaité établir une charte européenne qui rencontre l'accord de tous. Celle-ci implique pour les différents signataires un engagement de principe, un co-financement et une publication des actions entreprises. L'objectif est d'aboutir à un réseau européen et à l'obtention d'un soutien de la Communauté européenne. Il s'agit dès lors d'un outil intéressant qui propose une vision commune à propos de l'éducation aux médias. La FédEFoC a souscrit à cet événement sur le long terme en détachant un poste spécifique dans son service de productions pédagogiques.

## Et en classe ?

À l'heure où le pouvoir politique choisit de recentrer les apprentissages sur les disciplines dites "fondamentales", il n'est pas évident d'intégrer régulièrement les compétences en éducation aux médias proposées par le programme. Cependant, les nombreuses rencontres effectuées dans les classes depuis une dizaine d'années ont permis de mettre en avant de réelles activités développant l'esprit critique des enfants face aux médias. L'arrivée des ordinateurs en classe a, par

2

[www.media-educ.org](http://www.media-educ.org)

ailleurs, dopé cette préoccupation par l'aménagement de nouvelles propositions axées principalement sur l'intégration de ces nouvelles technologies dans les apprentissages.

Ce ne sont pas non plus les motivations qui manquent : échange de courrier (électronique), rédaction d'un journal, création de site ou de blog pour informer les parents, diaporama à l'intention des autres classes, émissions de radio ou encore réalisations vidéos sont autant d'activités multidisciplinaires où l'écrit, le son et l'image sont explorés et apprivoisés par les élèves.



## Info

Le Centre européen de ressources en technologies nouvelles pour l'éducation et la formation (CERTNEF) propose une liste de diffusion gratuite bien utile : on y échange des messages concernant des utilisations pédagogiques et le matériel informatique (iMacs et autres) dans les écoles primaires en région wallonne. Ces échanges entre instituteurs se basent au niveau des usages au service de l'enseignement et des apprentissages. Pour s'y inscrire :

<http://www.saintberthuin.be/superieur/CERTNEF/accueil.htm>

# Éducation

## aux médias et au multimédias

### Formation



*Votre centre de ressources  
et de formation  
en éducation aux médias.*

Jusqu'au 6 décembre 2005 :

Avenue Rogier, 32  
1030 Bruxelles  
Tél. 02/242 57 93  
Fax : 02/245 82 80

À partir du 7 décembre 2005 :

Woluwe-Saint-Lambert  
(bâtiments du SeGEC)

[info@media-animation.be](mailto:info@media-animation.be)

[www.media-animation.be](http://www.media-animation.be)

### ÉVENEMENT

## Salon de l'éducation

La douzième édition du Salon de l'Éducation se tiendra du 19 au 23 octobre prochain à Namur Expo. Le Conseil de l'éducation aux médias (CEM) y sera représenté dans le stand de la Communauté Française. Un petit passage vous permettra d'y rencontrer les responsables des centres de ressources. Il s'agit d'une occasion de découvrir les nombreux outils mis à la disposition des enseignants pour les aider à la mise en œuvre de l'éducation aux médias et au multimédia en classe.

Infos :  
[www.saloneducation.be](http://www.saloneducation.be)

### @dresses

#### La bande à Sylvain

Luc Pallegoix et Sylvain Dodier ont concocté «J'@ime...express», un minuscule magazine culturel électronique et gratuit pour les enfants de 5 à 11 ans. Ce magazine interactif, sans publicité est une manière simple et amusante de faire entrer l'art et la culture dans le quotidien des enfants.

[www.labandeasylvain.com](http://www.labandeasylvain.com)

#### Professeur Phifix

Des fiches d'exercices dans toutes les disciplines

<http://www.professeurphifix.net/>

### Modification à la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins

La loi du 30 juin relative aux droits d'auteur et aux droits voisins contenait diverses dispositions qui entravaient la communication gratuite en classe de documents relevant du droit d'auteur et des droits voisins, notamment d'œuvres littéraires, plastiques, cinématographiques ou télévisuelles. Une modification de la loi sur ce point avait été réclamée depuis longtemps.

Diverses modifications sont heureusement intervenues par une loi du 22 mai 2005 qui achève la transposition en droit belge d'une directive européenne sur les droits d'auteurs et les droits voisins.

La loi précédente ne permettait la communication gratuite d'une œuvre que dans le cercle de famille. La modification intervenue précise fort heureusement que l'auteur ne peut interdire l'exécution gratuite et privée « effectuée dans le cercle de famille ou dans le cadre d'activités scolaires ».

Un nouvel article dit en complément que l'auteur ne peut interdire « la communication d'œuvres lorsque cette communication est effectuée à des fins d'illustrations de l'enseignement (...) par des établissements reconnus ou organisés par les pouvoirs publics (...) ».

On notera également l'autorisation suivante « la reproduction fragmentaire ou intégrale sur papier ou sur un support similaire, à l'aide de toute technique photographique ou de toute autre méthode produisant un effet similaire lorsque cette reproduction est effectuée à des fins d'illustration de l'enseignement (...) dans la mesure justifiée par le but non lucratif poursuivi et ne porte pas préjudice à l'exploitation normale de l'œuvre ». (Source : Conseil de l'éducation aux Médias)